



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/715  
16 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION EN SOMALIE

#### I. INTRODUCTION

1. Dans la déclaration de son Président, en date du 27 février 1997 (S/PRST/1997/8), le Conseil de sécurité m'invitait à poursuivre les consultations engagées avec les parties somaliennes et les États et organisations de la région au sujet du rôle que l'Organisation des Nations Unies peut jouer à l'appui des efforts de paix, y compris les formules expressément mentionnées dans mon rapport (S/1997/135). Il me demandait également de maintenir à l'étude la situation en Somalie et de lui rendre compte, selon qu'il conviendrait, du déroulement de ces consultations ainsi que de l'évolution générale de la situation.

2. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, j'ai demandé à M. Ismat Kittani d'être mon Envoyé spécial et de se rendre dans la région pour a) évaluer la situation sur place; b) s'enquérir de la position des factions somaliennes, ainsi que des gouvernements de la région et des organisations intéressées, sur les questions relatives à la réconciliation nationale et à l'instauration d'un gouvernement largement représentatif; c) évaluer la mesure dans laquelle les initiatives régionales et autres tentatives de rétablissement de la paix, entreprises récemment, ont permis de faire progresser le processus politique en Somalie; d) étudier le rôle que l'ONU pourrait jouer pour soutenir les efforts régionaux de paix, y compris selon les formules que j'avais suggérées dans mon rapport au Conseil de sécurité; et e) faire des recommandations sur le rôle de rétablissement de la paix que l'ONU pourrait éventuellement jouer par la suite.

3. Le présent rapport rend compte de la mission de M. Kittani.

#### II. VISITE DE L'ENVOYÉ SPÉCIAL DANS LA RÉGION

4. Mon Envoyé spécial s'est rendu dans la région du 6 au 20 août 1997 et il a tenu des consultations avec les principaux groupements somaliens. Le 14 août, il s'est entretenu à Addis-Abeba avec la délégation du Groupe de Sodere, dirigée par le Président en exercice du Conseil de salut national, le colonel Abdullahi Yusuf, ainsi que deux de ses cinq Vice-Présidents, M. Ali Mahdi et le général Gabio. Le 15 août, il a eu des entretiens à Djibouti avec M. Mohammad Sallah Nour, "Ministre des affaires étrangères du Somaliland". Le 20 août, il a rencontré à Nairobi une délégation de neuf membres du Groupe d'Aidid, dirigée

par M. Hilowle Iman Omar, l'un des Vice-Présidents du gouvernement de transition.

5. Mon Envoyé spécial s'est également entretenu avec de hautes personnalités de gouvernements de la région, ainsi qu'avec les dirigeants d'organisations régionales et internationales qui participent à la recherche d'un règlement du conflit somalien. Avant d'arriver dans la région, il a rencontré le sénateur Rino Serri, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Italie, près de Rome, le 6 août et M. Amre Moussa, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, et ses collaborateurs, de même que M. Abdel Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, près du Caire, le 8 août. Il a tenu des consultations à Addis-Abeba avec M. Meles Zenawi, Premier Ministre de l'Éthiopie et M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères, ainsi qu'avec M. Kinfe Abraham, Secrétaire exécutif par intérim de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le 13 août, et avec M. Salim Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le 14 août. Le 16 août, il a rencontré à Djibouti M. Barkat Gourad Hamadou, Premier Ministre de Djibouti, M. Mohamed Moussa Chehem, Ministre des affaires étrangères, et M. Ismail Omar Guellah, Chef de cabinet. Le 17 août, il a tenu des consultations à Sana'a avec le Président du Yémen, M. Ali Abdulla Saleh, et avec M. Abdul Karim Al-Iryani, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères. À Nairobi, il a rencontré M. Stephen Kalonzo Musyoka, Ministre des affaires étrangères du Kenya et le général Lazarus Sumbeiywo, Conseiller du Président Moi, le 19 août, ainsi que Mme Sally Kosgei, Secrétaire permanente du Ministre des affaires étrangères, le 20 août.

6. À Nairobi également, il a été mis au courant par le Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, ainsi que par les chefs des organismes des Nations Unies opérant en Somalie, dont les bureaux temporaires sont tous situés à Nairobi. Il a également été informé par les représentants de l'Union européenne et il a rencontré le Président par intérim du Somalia Aid Coordinating Body (Organe de coordination de l'aide à la Somalie).

### III. SITUATION SUR PLACE, AIDE HUMANITAIRE ET OPÉRATIONS DE RELÈVEMENT

7. Treize organismes des Nations Unies continuent de fournir une aide humanitaire d'urgence à la Somalie, en collaboration avec une cinquantaine d'organisations non gouvernementales internationales et une dizaine d'ONG nationales. Les interventions humanitaires comprennent des programmes et des projets des Nations Unies, tant communs qu'individuels, axés sur les quatre domaines prioritaires – secours d'urgence, relèvement, reconstruction et aide à la gestion des affaires publiques. Ces programmes ont été conçus de manière à tenir compte de la diversité des conditions dans le pays.

8. En décembre 1996, les organismes des Nations Unies ont lancé l'Appel commun interinstitutions des Nations Unies pour 1996-1997 en faveur de la Somalie, demandant 46,5 millions de dollars pour le financement de programmes communs touchant à cinq domaines majeurs : secours d'urgence, réinsertion, relèvement, sécurité alimentaire et gestion des affaires publiques. En outre, 54 millions de dollars étaient demandés à titre individuel par divers organismes des Nations Unies, pour exécuter leurs propres projets. En réponse à cet Appel,

/...

20 532 484 dollars avaient été offerts au 14 juillet 1997, soit 20,4 % du montant révisé des ressources nécessaires.

9. Dans l'ensemble, la situation humanitaire demeure critique. Trois types de situation d'urgence, qui exigeraient une intervention immédiate de la communauté internationale, peuvent se produire en Somalie : catastrophes naturelles (inondations, sécheresse ou invasions de ravageurs de cultures); épidémies (notamment les épidémies de choléra et celles qui touchent le bétail); catastrophes dues à l'homme (essentiellement les pertes humaines, les déplacements de population et la famine provoquées par la guerre).

#### IV. POSITIONS DES PRINCIPAUX GROUPES SOMALIENS

##### Le groupe de Sodere

10. Le groupe de Sodere a favorablement accueilli la visite de mon Envoyé spécial, se félicitant qu'elle constitue une marque d'intérêt à l'égard de la situation en Somalie. Il a remis à mon Envoyé spécial un mémorandum expliquant son point de vue sur le processus politique somalien.

11. Le groupe a déclaré qu'il avait fait des efforts considérables pour se mettre en rapport avec M. Aidid et M. Egal, non pas nécessairement pour leur demander de se joindre au processus de Sodere, mais pour pouvoir entamer un dialogue dans l'intérêt de la réconciliation nationale. Immédiatement après la constitution du Conseil de salut national, le groupe avait chargé deux de ses coprésidents, M. Ali Mahdi et M. Osman Atto, de mener avec M. Aidid un dialogue, qui avait ultérieurement contribué à l'entente réalisée à Mogadishu en janvier dernier, ainsi qu'aux accords de Sana'a et du Caire. Plus récemment, le Conseil de salut national somalien avait envoyé sans succès une délégation à Mogadishu pour entamer avec M. Aidid un dialogue consacré à l'ensemble des problèmes.

12. Le Conseil de salut national, malgré le refus opposé jusqu'à présent par M. Aidid, s'est engagé à obtenir que celui-ci accepte de participer à la Conférence de Bossaso. Le groupe de Sodere et le Conseil de salut national espéraient que M. Aidid pourrait être persuadé d'entamer un dialogue avec eux. En ce qui concerne M. Egal, le Conseil de salut national a exprimé l'espoir de pouvoir le convaincre de participer à la Conférence de Bossaso.

13. Ayant fixé au 1er novembre la date d'ouverture de la Conférence de Bossaso, le groupe de Sodere a souligné que le moment de vérité était venu pour la Somalie et que si les Somaliens n'avaient pas mis plus tôt à profit l'intervention généreuse de la communauté internationale, ils étaient maintenant résolus à le faire. De ce point de vue, le Conseil de salut national a instamment demandé à la communauté internationale de ne pas abandonner la Somalie.

14. Le Conseil de salut national s'est montré reconnaissant aux pays de l'IGAD, en particulier à l'Éthiopie, pour leur soutien et leurs efforts, ainsi qu'à l'OUA, pour avoir approuvé la position de l'IGAD. Il a exprimé l'espoir que l'Organisation des Nations Unies appuierait ces organisations régionales, de même que les résultats de la Conférence de Bossaso. Il a demandé que soit créé

un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour soutenir le processus de paix ainsi que la reconstruction ultérieure.

15. Le Conseil de salut national a affirmé qu'il représentait la majorité des Somaliens et que seuls deux groupes – une partie du clan Habr Gedir et Isaak – n'en étaient pas membres. Il s'est déclaré prêt à s'employer à persuader ces groupes de participer au processus de réconciliation nationale en cours; il estimait toutefois qu'aucun individu ni aucun groupe ne devrait avoir le droit d'opposer son veto à ce processus et qu'il conviendrait de sanctionner un ou deux éléments intransigeants qui refusaient d'y participer.

16. Le Conseil de salut national a confirmé son intention de tenir la Conférence de Bossaso le 1er novembre, même en l'absence de M. Aidid. Parallèlement, il s'est déclaré prêt à s'entretenir avec celui-ci, à tout moment et en tout quel lieu, et à examiner les modalités de la Conférence de réconciliation nationale, y compris la date et le lieu de la réunion, à condition que M. Aidid ne profite pas de cette rencontre pour faire dérailler le processus.

17. M. Osman Atto a déclaré qu'il était fermement du côté du groupe de Sodere; il n'était toutefois pas d'accord avec certains de ses membres dans la mesure où il estimait que ce serait une erreur de tenir la Conférence de Bossaso sans procéder à des préparatifs suffisants, notamment sans s'assurer de la participation de tous les intéressés. À son avis, un système de direction fondé sur un conseil plutôt que sur un individu constituerait le seul moyen de régler les problèmes dus aux ambitions personnelles, et il faudrait, avant de réunir une conférence de réconciliation nationale, s'attacher avant tout à assurer la réconciliation dans les diverses zones de conflit, y compris à Mogadishu. Il souhaitait également que l'Organisation des Nations Unies soit impliquée le plus possible dans le processus.

#### Le groupe Aidid

18. La délégation de neuf membres du groupe Aidid a remis à mon Envoyé spécial un message provenant de M. Aidid. Celui-ci prétendait que toutes les régions sans exception étaient représentées à son "gouvernement de transition", qu'il contrôlait 11 des 18 régions de la Somalie et qu'il bénéficiait de la confiance du peuple somalien. Lorsqu'il a affirmé ensuite que depuis le retrait de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), la stabilité et une vie normale régnaient à nouveau en Somalie sous le "gouvernement de transition" et que les activités humanitaires des Nations Unies jouissaient d'une entière sécurité, mon Envoyé spécial a rappelé le meurtre récent, à Baidoa, d'un membre de l'organisation Médecins sans frontières et a demandé où en était l'enquête. La délégation a affirmé qu'il s'agissait d'un événement isolé. Au sujet du processus de Sodere, elle a insisté sur le fait que la majorité des 26 factions et groupes appartenant au groupe de Sodere n'existaient plus ou que leurs présidents avaient été remplacés. Elle a accusé l'Éthiopie d'invasion, d'occupation militaire, de violation de l'embargo sur les armes et d'ingérence dans les affaires de la Somalie, et a affirmé que la politique de l'Éthiopie constituait une cause d'instabilité en Somalie. Elle tenait à ce que l'Organisation des Nations Unies examine ces questions. Elle a estimé que c'était aux Somaliens eux-mêmes de résoudre les problèmes de leur pays.

19. La délégation a affirmé que le "gouvernement de transition" n'était pas contre la réconciliation nationale ou une conférence de réconciliation nationale en soi et qu'il participait en fait aux efforts de réconciliation à Mogadishu et ailleurs. Toutefois, elle a soulevé diverses objections à la Conférence de Bossaso : l'absence de consensus général parmi les Somaliens au sujet de cette conférence, l'insuffisance des préparatifs et l'absence de médiateur neutre. Mon Envoyé spécial a fait savoir à la délégation que le Conseil de salut national était prêt à faire preuve de souplesse à l'égard des modalités d'une conférence de réconciliation nationale, y compris la date et le lieu de la réunion, et a demandé que M. Aidid en soit informé.

#### Le groupe Egal

20. Le "Ministre des affaires étrangères du Somaliland" a déclaré qu'il s'était rendu à Djibouti essentiellement pour demander à mon Envoyé spécial de me faire savoir que le "Somaliland" tenait à obtenir de l'Organisation des Nations Unies une assistance plus importante – qu'il jugeait méritée – afin de consolider la paix fragile qui y régnait, étant parvenu tout seul à la paix et à la tranquillité. Il a transmis à mon Envoyé spécial un message de son "Président".

21. Répondant à mon Envoyé spécial qui s'enquérât de sa position au sujet du processus de paix, il a déclaré que le "Somaliland" serait prêt à discuter uniquement après que ses "frères du Sud" auraient réglé leurs différends. S'agissant de la Conférence de Bossaso, il a émis des réserves majeures quant aux pouvoirs de représentation de certains des chefs de faction qui compteraient parmi les participants. Il a déclaré qu'il n'était pas prêt à répondre définitivement à la question de savoir si le "Somaliland" serait disposé à envoyer un observateur. Néanmoins, soulignant que le "Somaliland" était désireux de tout faire pour aider ses "frères du Sud" à parvenir à la paix, il a précisé que si l'IGAD le lui demandait, le "Somaliland" serait prêt à accueillir la Conférence de Bossaso.

22. Il a estimé que le règlement du conflit somalien devrait être laissé à l'IGAD afin de protéger la Somalie contre une intervention extérieure motivée par des "desseins secrets"; il ne considérerait pas les activités des Nations Unies comme participant d'une telle intervention.

#### V. OPINIONS ET SUGGESTIONS DES "ACTEURS EXTÉRIEURS"

23. Le sénateur Serri a estimé que les efforts combinés des Somaliens et des "acteurs extérieurs" pourraient renforcer les chances de succès.

24. Le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte a souligné qu'il importait de soutenir les efforts de l'IGAD impulsés par l'Éthiopie avec l'appui du Kenya.

25. Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a informé mon Envoyé spécial des contacts que la Ligue avait eus récemment au Caire avec le groupe de Sodere et le groupe Aidid. Il a déclaré que la Ligue accueillerait favorablement une aide de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coordination.

26. Le Premier Ministre de l'Éthiopie a estimé que le poids politique de l'Organisation des Nations Unies pouvait contribuer à modifier le cours des événements. Il a déclaré qu'en l'absence de gouvernement pour assurer le maintien de l'ordre, la Somalie devenait une source majeure d'instabilité, des "extrémistes" et des "terroristes" effectuant à partir de ce pays des opérations qui dépassaient les limites de la région. Pour cette raison, l'Éthiopie était convaincue que n'importe quel gouvernement, aussi faible soit-il, serait préférable à la vacance du pouvoir étant donné qu'il pourrait au moins constituer pour les pays voisins un cadre susceptible d'améliorer la situation. Le Premier Ministre a exprimé son soutien à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Somalie.

27. Le Secrétaire exécutif par intérim de l'IGAD a déclaré que l'IGAD et l'OUA examinaient la possibilité d'envoyer une délégation commune en Somalie afin de convaincre M. Aidid de s'entretenir avec le groupe de Sodere, et de persuader également ce groupe de faire preuve de souplesse.

28. Le Secrétaire général de l'OUA a souligné qu'il était important que l'Organisation des Nations Unies manifeste un intérêt plus vif à l'égard de la situation en Somalie et renforce sa présence, sinon en Somalie elle-même, du moins à proximité de ce pays. Il a déclaré que la Conférence de réconciliation nationale devrait être appuyée. Il a informé mon Envoyé spécial de ses contacts les plus récents avec tous les groupes somaliens, au cours desquels il avait encouragé M. Aidid à s'entretenir avec les autres.

29. M. Salim a informé mon Envoyé spécial que l'OUA et l'IGAD envisageaient la possibilité d'envoyer une mission conjointe en Somalie, de préférence avant la Conférence de réconciliation nationale, afin de transmettre le message collectif du continent. Il a également déclaré que l'OUA appuyait la création d'un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Somalie.

30. Le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de Djibouti ont estimé que la paix en Somalie présentait un intérêt capital pour leur pays. L'IGAD appuierait les résultats de la Conférence de Bossaso et demandait à la communauté internationale de fournir à cet égard un soutien matériel. Les deux Ministres ont estimé que le processus de Sodere et la Conférence de Bossaso représentaient l'unique moyen et le plus opportun de constituer une autorité provisoire légitime qui permettrait au peuple somalien de choisir ses dirigeants.

31. Le Président et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen ont souligné que la situation en Somalie préoccupait directement leur pays, qui avait accueilli de nombreux réfugiés. Le Yémen avait offert de contribuer à la Conférence de Bossaso en aidant à assurer la sécurité des délégués.

32. Le Ministre des affaires étrangères du Kenya a souligné qu'il était de la plus haute importance d'assurer la participation de toutes les factions. Il a estimé que le lieu de la Conférence de réconciliation nationale était à débattre.

33. Les consultations que mon Envoyé spécial a tenues avec les pays et les organisations qui aidaient au processus de rétablissement de la paix indiquent que ces pays et organisations sont pareillement convaincus de la nécessité de persuader le groupe Aidid de se joindre au processus de paix, et qu'ils sont tous d'accord sur le fait que l'Organisation des Nations Unies pourrait aider à coordonner leurs efforts de manière à montrer que la communauté internationale s'adressait d'une seule voix aux groupes somaliens, augmentant ainsi au maximum les chances de succès du processus de paix.

#### VI. OBSERVATIONS

34. Les éléments nouveaux survenus depuis l'entente de Nairobi et la déclaration de Sodere, à savoir l'entente réalisée à Mogadishu et les accords de Sana'a et du Caire, ont permis d'espérer que les parties somaliennes étaient enfin sur le point d'entamer des consultations sérieuses pour la paix.

35. La mission effectuée par mon Envoyé spécial montre que le processus politique en Somalie est de nouveau à un point critique. Ayant fixé au 1er novembre 1997 la date d'ouverture de la conférence nationale de réconciliation, le groupe de Sodere a exprimé clairement son intention de tenir cette conférence, même en cas d'échec des efforts qu'il déploie conjointement avec d'autres "acteurs extérieurs" pour persuader M. Aidid d'entamer un dialogue sérieux avec lui sur des questions relatives à la réconciliation nationale. Cette position semble largement approuvée dans la région. Dans le même temps, le groupe de Sodere et tous les "acteurs extérieurs" se sont engagés à faire tout leur possible pour convaincre M. Aidid de ne pas s'opposer au processus de réconciliation nationale.

36. J'ai demandé que les mesures suivantes soient prises en priorité, conformément aux recommandations faites par mon Envoyé spécial :

a) Une réunion au niveau des ambassadeurs sera organisée au Siège en septembre 1997, sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques; y participeront des représentants de tous les pays dans lesquels mon Envoyé spécial s'est rendu (Italie, Égypte, Éthiopie, Kenya, Djibouti et Yémen), ainsi que des représentants de l'IGAD, de l'OUA, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la conférence islamique. Les membres du Conseil de sécurité intéressés seront invités à y participer. L'objectif sera d'harmoniser les vues sur les dispositifs et les mesures nécessaires pour donner les meilleures chances de succès aux efforts déployés par la communauté internationale afin d'aider la Somalie à réaliser la réconciliation nationale, y compris en organisant des missions communes pour transmettre des messages convenus à toutes les factions somaliennes. Les participants pourraient également examiner des propositions comme la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la Somalie et d'autres mesures permettant de renforcer le rôle d'appui et de coordination de l'ONU. Cette réunion pourrait être suivie de consultations périodiques, au niveau des ambassadeurs, visant à harmoniser les efforts de la communauté internationale en faveur de la Somalie;

b) À la lumière des entretiens qu'a eus mon Envoyé spécial dans la région, j'ai examiné le rôle du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, qui compte actuellement trois postes (directeur, assistant et

secrétaire), et j'ai conclu qu'il est essentiel de maintenir et de renforcer ce Bureau pour pouvoir continuer d'aider ceux qui oeuvrent au rétablissement de la paix en Somalie. En outre, je pense, comme mon Envoyé spécial, que le personnel du Bureau devrait se rendre plus souvent et régulièrement en Somalie, à condition que les conditions de sécurité le permettent. J'ai donc décidé de doter le Bureau d'un poste d'administrateur supplémentaire. Malheureusement, Mogadishu étant au niveau V du point de vue de la sécurité, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'y transférer le Bureau. Je poursuivrai toutefois l'étude de cette question. Aux fins de la planification et de l'établissement du budget, le Bureau continuera à exister pendant l'exercice biennal 1998-1999. Les crédits nécessaires devront donc être ouverts et alloués;

c) Tout sera mis en oeuvre pour aider la population somalienne dans les domaines des secours, du relèvement, de la reconstruction et du développement, dans la mesure où les circonstances le permettent;

d) Un examen général du rôle des Nations Unies en Somalie sera fait en novembre/décembre 1997, compte tenu des résultats de la conférence internationale de réconciliation, si elle a eu lieu, ou, si tel n'est pas le cas, en fonction de la situation qui prévaudra alors.

-----